

Mise en place d'une collection  
photographique au Mucem et son évolution



## Constitution de la collection

Dès 1936 Georges Henri Rivière constitue une collection photographique au sein du Musée d'ethnographie du Trocadéro, puis au Musée national des arts et traditions populaires (MNATP).

Datant du XIX<sup>e</sup> siècle, les photographies venant du Musée d'ethnographie du Trocadéro ont un grand intérêt pour l'histoire de l'ethnologie.

Les albums sont organisés autour de sujets liés au folklore et au régionalisme : costumes, paysages, monuments.

Développement de la collection grâce à deux méthodes différentes :



Ph.1937.1591, Enquête sur la Sologne :  
vieille femme portant un seau d'eau, Guy Pison

- **acquisition par réaffectation, don, legs ou achat dans les grands domaines de compétence du musée**

Ex. : les 19 albums de photographies et de cartes postales de Gustave Soury sur le cirque et les arts forains ; les 13 000 photos de Jérôme Medrano ou les vues stéréoscopiques du fonds Kostioukowsky, essentiellement des paysages.

- **production par l'institution :**

- les enquêtes collectes depuis 1937 : négatifs noir et blanc conservés par format (négatif en bande 24x36, 6x6, 9x13...) ou parfois tirages à partir des originaux

Ex. enquête ethnographique sur la Sologne, ou celle de Basse Bretagne

- les objets de la collection du MNATP photographiés par des agents du musée à des fins documentaires, ou pour les cours de l'école du Louvre
- des photos des installations muséographiques créées dans le nouveau bâtiment de Dubuisson, ainsi que des photos des différentes expositions
- des photos de terrain



Ph.1951.41.60, Photo d'une salle de l'exposition sur l'art populaire en Bretagne, Pierre Soulier, 1951



Plus tard, surtout à partir de 1995, achat de photos à des photographes professionnels ou à leurs ayant droits, pour compléter la documentation sur des thèmes tels que le cirque, le monde ouvrier, ou même le milieu du football. Par ailleurs, des commandes seront faites sur des thèmes précis afin de préparer des expositions.

Ex. : photos de Michel Hezard montrées lors de l'exposition « Les pierres plates » en 2006

2005.66.90, Papa Omri et son chariot, Michel Hézard



2020.22.49, Panel piece « True love » de Zoow24

A partir de 2006, acquisition de fichiers numériques, avec statut de biens affectés.

Problème de la matérialité de ces biens, de leur conservation, ainsi que de leur originalité.

Ex. : œuvres éphémères de certains graffeurs.

## Le statut des photographies au Mucem : collections de musée (biens affectés) ou documents d'archives ?

A l'origine, les photographies étaient gérées comme des collections de musée, sans en avoir le statut.

Ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'elles sont considérées comme des archives soit de droit privé soit de droit public.

Il est nécessaire de clarifier les critères qui permettent de classer une nouvelle acquisition comme bien affecté.

Par ex. : l'auteur des photos est-il ou non un professionnel ? Quelle est la quantité des photos achetées ? Quelle en est la destination (documentation ou exposition) ?

Rôle du comité des collections et de la commission des acquisitions du Mucem, composée de 9 personnalités du monde muséal nommées par le Ministre de la Culture.

Pour attribuer le statut de « bien affecté », un arrêté ministériel doit être délivré et un numéro d'inventaire attribué sur le registre des biens affectés du musée.

Les photos qui ont le statut d'archives sont inscrites sur des registres d'inventaire manuscrits spécifiques. Ces registres sont détaillés jusqu'au milieu des années 70.



2016.24.3, Daniele Segre, Supporters "tifoso" de la Juventus de Turin dans les tribunes, achetée pour l'exposition « Nous sommes foot » (2017)

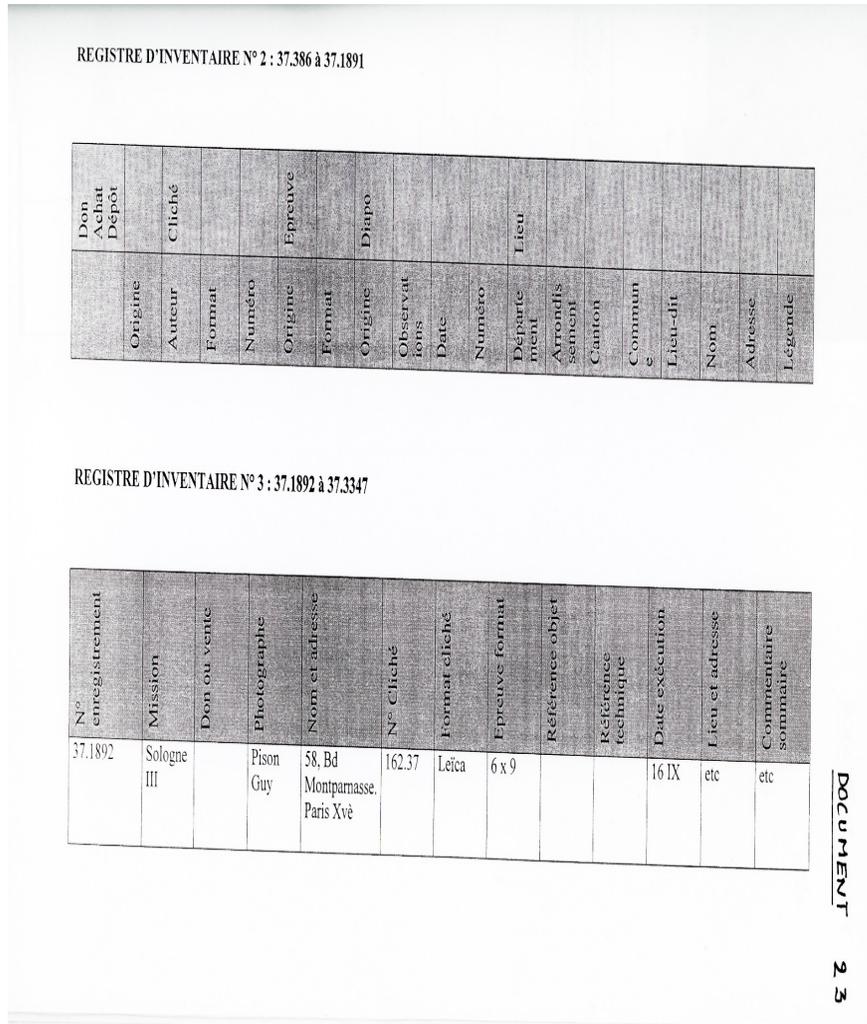
## Description et inventaire

Le numéro d'inventaire de la photo comporte le préfixe Ph suivi de l'année de la photographie puis d'un numéro de collection ou d'ensemble et enfin d'un numéro d'ordre.

Ce préfixe Ph permet de distinguer les inventaires de la photothèque, des inventaires du registre des biens affectés.

Parmi les caractéristiques : type d'acquisition (don, achat, dépôt), auteur, format, technique, date de prise de vue, lieu de création détaillé en sous-rubriques (pays, région, département, commune, lieu-dit), légende.

Les registres restent manuscrits jusqu'en 1992, bien qu'une base informatique existe depuis 1977, la base Ethnophoto (abandonnée en 1999, avec import des notices dans la base Phocem).



Exemple de cahiers d'inventaire photo

# Informatisation et numérique

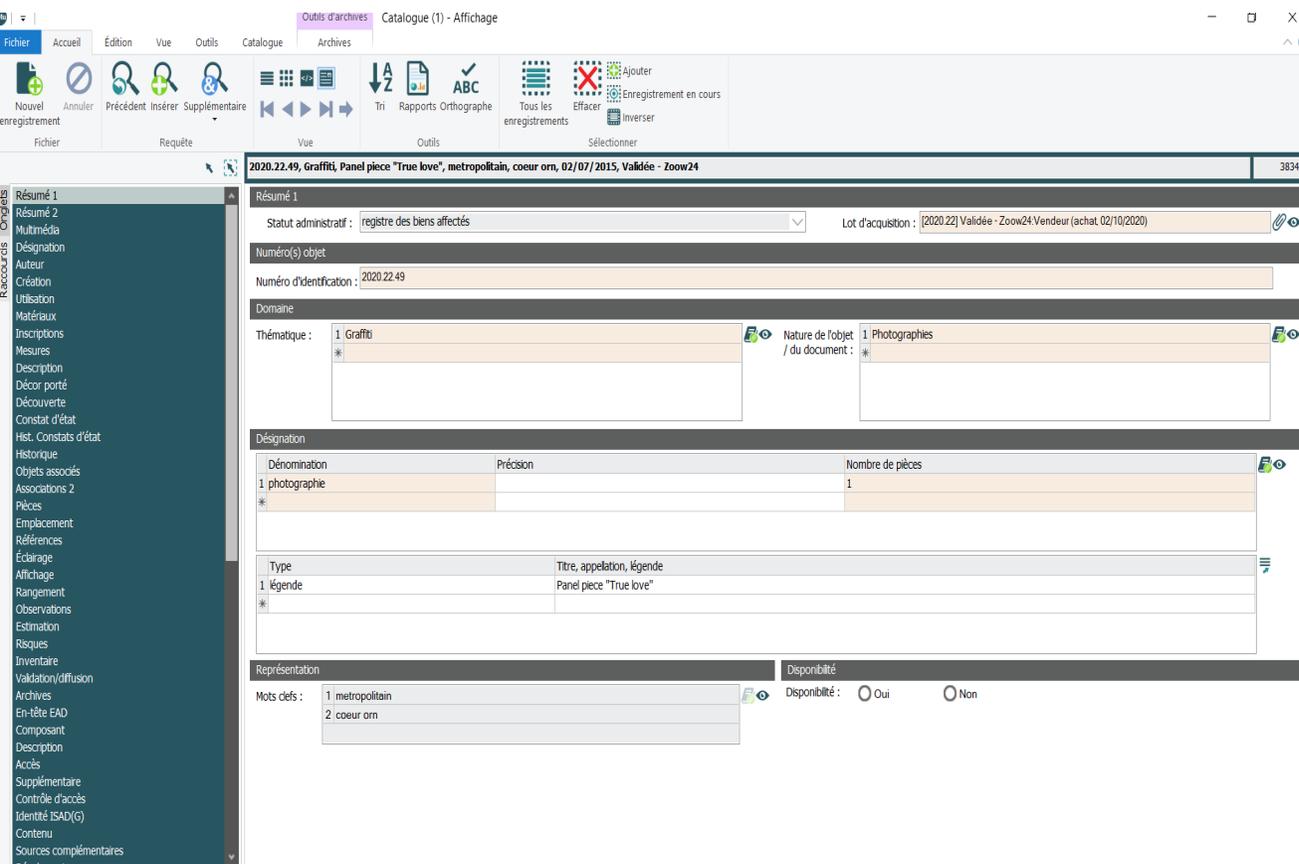
Depuis le transfert du Mucem à Marseille, réduction à 4 bases :

- une pour la bibliothèque (PMB)
- une pour les archives (Mnesys)
- une pour les biens affectés, les photos et les cartes postales (EMU)
- un DAM (Gestion des Données Numériques) pour gérer les multimédias (Armadillo).

Avec la généralisation des appareils numériques pour les enquêtes,

adoption d'une **nouvelle stratégie de traitement des photos** par le service des archives du Mucem : sélection et import dans le DAM pour faire remonter ces images vers le site internet du musée et compléter ainsi la documentation autour de l'enquête collecte.

Une campagne annuelle de numérisation par prestataire.



Capture d'écran de la base documentaire Emu avec ses différents modules



2018.94.1.5, Circoncision,  
Alain Leloup, Algérie

## Les thèmes traités

Les thèmes des photos produites ou acquises évoluent : des différents types régionaux et des paysages des albums du musée d'ethnographie du Trocadéro montraient les différents types régionaux et des paysages, on passe aux grands thèmes des campagnes-collectes : l'agriculture et l'élevage, le cirque ou la vie domestique...

Le musée essaie d'évoluer avec la société française et s'intéresse dans les années 1990 aux cultures urbaines, ainsi qu'aux grands phénomènes de société.

Bien avant l'ouverture à Marseille, la collection photo s'ouvre aussi sur les pays de la Méditerranée et de l'Europe

## Conclusion

La collection photographique du Mucem n'a cessé d'évoluer.

Les différentes équipes du musée ont su tenir compte de plusieurs critères :

- les avancées techniques de ce media et par conséquent des pratiques de son utilisation
- les avancées dans le domaine de l'informatique qui ont permis une meilleure diffusion de la collection
- l'extension du domaine de compétence du musée